Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_154-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_154

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 17 décembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 10 décembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 21
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2025

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LE BESCO Joël pouvoir à Mme GIROUX Yolande, M. LEGRAND Jean-Luc pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, Mme FORESTIER Anne.

****

Président de séance : Pour le Maire empêché, Mme GIROUX Yolande, 1° adjointe.

Secrétaire de séance : Mme FERRÉ Karine, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_154-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

25-154) CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET BESOIN SAISONNIER

Rapporteur : Pour le Maire empêché, Mme Yolande GIROUX, 1° adjointe

Nomenclature : 4.2.3 – FONCTION PUBLIQUE/Personnels contractuels

VU la Loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
VU le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un besoin saisonnier,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** pour l'année 2026 la création d'emplois pour accroissement temporaire et pour besoin saisonnier d'activité,
- **DE PRECISER** que ces emplois sont répartis selon les besoins dans les directions de la Ville. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services :

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION		
	Cadre(s) d'emploi	Nombre maximal d'emplois
Service ENFANCE	**Adjoint d'Animation**	**6**

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE		
	Cadre(s) d'emploi	Nombre maximal d'emplois
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	**Adjoint Technique**	**1**

- **DE PRECISER** que Monsieur le Maire est chargé de la constatation des besoins concernés,
- **DE PRECISER** que les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint d'Animation et Adjoint Technique,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_154-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

K. FERRÉ

Pour le Maire empêché par application de l'article 2122-17 du CGCT

La 1° Adjointe, Y. GIROUX